



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION
NATIONALE

FDVA

FONDS POUR LE
DÉVELOPPEMENT
DE LA VIE
ASSOCIATIVE

Présentation du FDVA 2 :

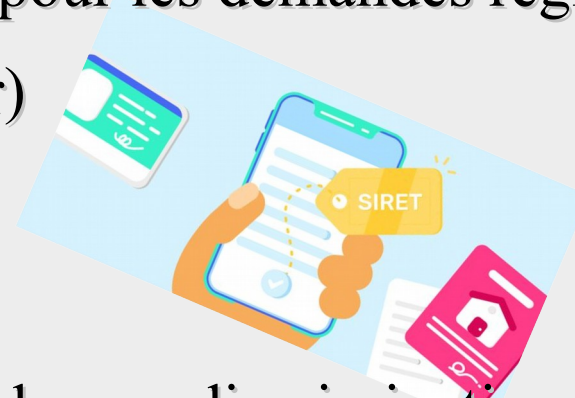
- Fonctionnement
- Projet innovant



Qui peut en bénéficier ?

Critères obligatoires

- Siège social en Adrèche ou dans l'un des 11 autres départements de la région Auvergne-Rhône-Alpes (pour les demandes régionales)
- Être régulièrement déclarée (à jour)
- Minimum 1 an d'existence
- Objet d'intérêt général
- Respecter la liberté de conscience, la non-discrimination, et ne pas proposer d'action à visée communautariste ou sectaire
- Gouvernance démocratique effective
- Transparence financière





Ne sont pas éligibles

- les demandes de subvention au titre de la formation des bénévoles, qui fait l'objet d'un appel à projets distinct (FDVA1 ou ANS)
- Pour les projets d'événementiels (concert, foire, festival, etc.) **intégrés à un projet structurant** sur le territoire, seuls les premières éditions et « millésimes » seront acceptés
- Le soutien à l'embauche de personnel permanent
- L'aide à la création d'association
- Financement de l'achat de biens amortissables
- Les projets d'études, de diagnostics, de recherche, etc
- Les sorties et voyages scolaires



FDVA Fonctionnement

- **Financement global de la structure bénéficiaire** : appui au projet de l'association et à son développement dans sa totalité (et non pas sur une partie de ses projets)
- Besoin doit être justifié
- Association entre 0 et 2 ETP (équivalent temps plein)
- Association ne recevant pas de financement de fonctionnement de la part de sa fédération



FDVA Projet innovant

- Projet ou action à l'intérieur du projet associatif qui revêt un caractère de nouveauté soit par :
 - un projet de création de services ou d'activités peu présents au niveau local
 - un projet apportant, pour le territoire, une réponse originale en terme d'innovation sociale, environnementale (...) à des besoins non couverts



- **Une seule demande par association,** « Fonctionnement » ou « Projet innovant ». Une fois effectué, ce choix ne pourra pas être modifié sur le Compte Asso.
- Demande entre 1000€ et 10 000€

Mesures Covid-19

- En raison de la crise sanitaire de 2020, exceptionnellement, **si votre association n'a pas pu mettre en place l'action subventionnée en 2020**, elle peut déposer un nouveau dossier 2021, à condition d'expliquer comment elle compte reporter l'action financée en 2020 sur 2021 en plus de l'action dont elle sollicite un financement en 2021 dans un bilan intermédiaire à déposer sur le Compte Asso. Un bilan complet de l'action financée en 2020 devra parvenir aux services au plus tard fin mars 2021.
- Comme chaque année, les **associations d'envergure régionale** peuvent déposer un **dossier auprès de la Région sur le volet « projet innovant »**. Exceptionnellement, pour 2021, elles peuvent **également déposer sur le volet « fonctionnement »**. Le dossier sera instruit mais ne sera pas prioritaire.

Les priorités d'instruction

(critères valorisant le dossier)

- Les associations et projets dont l'action concourt au **dynamisme de la vie locale**, à la consolidation de la vie associative locale, et à la création de richesses sociales ou économiques durables à l'impact notable pour le territoire
- Les associations qui démontrent une capacité à mobiliser et rassembler une **participation citoyenne significative** (bénévoles, habitants, ...)
- Les associations apportant une évolution innovante de leur gouvernance en lien avec leur projet
- **Les associations non-employeuses ou faiblement employeuses (moins de 2 équivalents temps plein)**
- Les projets non soutenus par ailleurs dans le cadre d'une politique ou d'un dispositif d'État spécifique dédié (ex: ANS, CTEAC, DDCSPP, politique de la ville...)
- Les projets facilitant la transition (numérique, environnementale, démocratique...) dans le fonctionnement quotidien et le projet de/des associations



Comment présenter sa demande?

- **Intitulé** : Donnez un titre à votre projet associatif ou projet innovant. Il s'agit de donner une idée globale ; de permettre de saisir les intentions et ambitions poursuivies.
- **Objectifs** : Présentez l'objectif général ainsi que les objectifs spécifiques qui l'accompagnent. Ils doivent être « SMART » : Spécifiques, Mesurables, Accessibles, Réalistes, et Temporisés (fixés dans le temps).
- **Description** : Cette partie est dédiée à la phase opérationnelle du projet. Même si le Compte rendu de la dernière AG est téléversé sur le Compte Asso, donner une vision concrète et constituée de votre projet sera un atout.
- **Diagnostic** : présenter les besoins identifiés qui ont menés à mettre en place le projet ou qui justifient la demande de subvention pour le fonctionnement
- **L'intérêt et l'impact de l'action** pour l'association elle-même et son projet associatif ; l'intérêt et l'impact de l'action par rapport au territoire concerné
- **Les publics** auxquels elle s'adresse
- En quoi l'action correspond à l'une ou plusieurs des priorités d'instruction

Le budget

Les demandes de subvention ne doivent **pas excéder 50% du budget prévisionnel total de l'association.**

Pour cet exemple, le montant de la demande ne peut pas dépasser 1000€

Exemple

Dépenses	Dépenses euros	Recettes	Recettes euros
.....		FDVA	1000
.....		CD	400
.....		Mairie	200
.....		Autofinancement	400
TOTAL	2000	TOTAL	2000

Le montant total des aides publiques (FDVA inclus) ne peut pas dépasser 80 % du projet.

Pour cet exemple, le montant des aides publiques ne peut pas dépasser 1 600€

Dépôt des dossiers : Compte Asso

- *Aucune demande papier (envoyée par mail ou courrier) ne sera étudiée*
- *Pour une demande de subvention concernant une action à un niveau local ou départemental (07) portée par une association dont le siège social est en Ardèche : DDCSPP de l'Ardèche*

Christelle DURAND: 04 75 66 53 84 / ddcspj-jsva@ardeche.gouv.fr

Code Compte Asso:
528

- *Pour une demande de subvention au niveau interdépartemental ou régional : DRJSCS*

Secrétariat FDVA : 04 73 34 91 86 / drdjscs-ara-fdva@jscs.gouv.fr

Code Compte Asso:
457

